

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille seize, le treize mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 06/05/2015

Etaient présents : Christine GARDETTE, Pierre FAUGERE, adjoints, Romain GUILLAUME, Jacques GALISSON, Roger GATIGNOL, Philippe VALLON, Bernadette GOIGOUX, James LAIRE, Elisabeth CHARBONNEL

Absent :

Excusé :

Secrétaire de séance : James LAIRE

1° CREATION D'UNE REGIE

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rendu ce jour à la Perception du Mont-Dore en présence d'Elisabeth CHARBONNEL et Roger GATIGNOL afin de se renseigner sur la mise en place d'une régie de recette.

Elisabeth CHARBONNEL fait le point sur cette rencontre et précise que la régie a pour but d'encaisser les recettes relatives à la manifestation du 03 septembre prochain à savoir le concours de la Race Salers. La régie permettra d'encaisser la buvette par la vente de tickets, les repas et la tombola. Les tickets de la tombola seront à faire imprimer et à viser par la Perception. Un carnet à souche sera fourni par la Perception pour les repas et la buvette. Elle précise ensuite qu'il doit être nommé un régisseur titulaire, un régisseur suppléant et des mandataires suppléants. Ce régisseur sera responsable financièrement. L'assurance de celui-ci est fortement conseillée. Celui-ci doit être à jour des impôts et être une personne « honnête ». . Le régisseur devra également verser régulièrement le numéraire auprès du Trésor Public. La régie débutera du 1^{er} juillet au 03 septembre inclus. Tous les tarifs devront être affichés le jour de la manifestation.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création de la régie de recettes suivant les conditions ci-dessus. A noter, un arrêté sera pris concernant la nomination du régisseur.

2° CHAINES A NEIGE

Monsieur le Maire donne lecture d'un devis concernant l'acquisition de chaînes à neige pour le tracteur communal. Le montant de cette acquisition est de 1775.50 euros HT. Le conseil départemental subventionne à hauteur de 80 % l'achat de chaîne de déneigement.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental.

3° VOIRIE COMMUNALE

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de voirie 2016. Il rappelle qu'il doit être autorisé à lancer la consultation dans le cadre de cette opération.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire à lancer la consultation et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4° SDIS

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le courrier qu'il a reçu du SDIS concernant les nouvelles modalités de fonctionnement de celui-ci.

Après délibéré, le conseil municipal décide de reporter sa décision dans l'attente de renseignements complémentaires qui seront pris auprès des communes de BESSE et du MONT DORE ainsi qu'auprès de Monsieur le Percepteur.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'école de ski qui voudrait construire un chalet de 60 m² à la station de Chastreix Sancy avec un accès sur la route départementale 203. La commission travaux se réunira sur le terrain afin d'étudier les propositions de l'école de ski, des chiens de traîneaux et de Monsieur LAROSE. le mercredi 25 mai à 14 heures.
- Monsieur le Maire précise que l'étude MDP sera envoyée à tous les élus. Il précise qu'il a adressé un courrier au Président de la Communauté de communes concernant le projet de la station et que celui-ci a répondu négativement à sa demande à savoir : la communauté de communes ne sera pas maître d'ouvrage dans ce projet mais un fond de concours devrait être attribué à la commune pour fin 2016 début 2017. Monsieur NADAL directeur de la Communauté de Communes du Massif du Sancy est prêt à nous aider dans le montage du dossier. Monsieur le Maire précise qu'il mettra à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal la prise d'un maître d'œuvre dans le projet de réaménagement de la station de ski de Chastreix Sancy
- Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un appel téléphonique de Madame le Maire de LA TOUR D'Auvergne concernant la fusion de LA TOUR D'Auvergne et CHASTREIX ; Le conseil municipal n'est pas contre mais pas dans l'immédiat. Une rencontre avec les élus de LA TOUR D'Auvergne doit être envisagée.
- Pierre FAUGERE dit qu'il a eut contact avec Madame PRAZAK pour le chemin de Chauvet. Celle-ci donne son accord pour l'élargissement du chemin sous condition que la municipalité procède à l'abattage des arbres, le conseil municipal décide de ne pas participer à la coupe des arbres. Pierre FAUGERE a rencontré la Police de l'Eau pour le terrain des PEP ; Il convient de ne pas toucher les zones humides mais il est possible d'aménager une partie du parking et d'élargir le pont. Pierre FAUGERE précise que Monsieur Philippe BAKER souhaiterait reprendre le Comité des Fêtes avec son épouse et quelques

personnes. Pierre FAUGERE fait part également d'un problème entre 2 riverains au village de CHAUVET. Un tas de fumier coule en direction d'un des deux.

- Elisabeth CHARBONNEL fait le point sur la dernière réunion du PLU. Elle rappelle que les agriculteurs doivent rendre les imprimés afin de faire connaître leurs projets pour l'intégration dans le document du Plan local d'urbanisme (voir pour passer un avis dans la presse et à mettre sur le site internet de la commune). Concernant le projet des Chiens de traîneaux, il convient d'intervenir auprès de Madame la Sous-Préfète vu la complexité du dossier. Elisabeth CHARBONNEL précise également qu'un courrier a été adressé à partir de la réunion de travail sur les biens de section. Elle demande également si le Maire a eu connaissance des impayés au niveau de la communauté de Communes ce à quoi il répond par la négative.
- Jacques GALISSON précise que les membres de l'association des chemins se sont rendus à Machazeix en présence d'une personne des services de la DRAC assermentée. A partir de ce jour le pont est classé au patrimoine, toute intervention malveillante envers l'ouvrage et son accès peut être passible d'une plainte conduisant au tribunal administratif. Un habitant du village les a interpellés et même menacés. Le Maire doit intervenir auprès de cette personne pour lui exposer la situation. Jacques GALISSON précise qu'il s'est rendu avec Martine GATIGNOL à la réunion sur la ruralité proposée par Lionel GAY. Il regrette qu'il n'y ait pas eu beaucoup d'élus et d'agriculteurs. A noter que l'heure n'était pas propice à la venue des agriculteurs.
- Roger GATIGNOL précise qu'il serait possible d'éviter Machazeix en passant par du terrain sectional car le chemin d'accès par le village de Machazeix a disparu. Roger GATIGNOL demande de prendre le camion de la commune pour l'organisation d'un feu de la Saint Jean ce à quoi le Maire répond par l'affirmative.
- Philippe VALLON dit que l'aspirateur de la commune ne fonctionne plus et qu'il n'est plus sous garantie.
- Monsieur le Maire précise que Thierry LEROY de la Réserve pourrait venir en réunion du conseil fin mai pour faire le point comme tous les ans sur les actions de la Réserve. Un panneau MAISON DE LA RESERVE NATURELLE sera mis en place.